



Association sportive du golf club de Cherbourg.

Village de la Verrerie – La Glacerie

50470 Cherbourg en Cotentin

Tél : 02 33 44 45 48

e-mail : contact@golfdecherbourg.fr – site www.golfdecherbourg.fr

le 04 février 2022

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle. (art. 23 et 25 des statuts)

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'**assemblée générale ordinaire** annuelle 2021 de l'association du golf club de Cherbourg se tiendra le

Lundi 21 février 2022 à 20h00

dans la salle des mariages, Hôtel de Ville de Cherbourg-Octeville (entrée par la rue de la Paix).

ORDRE DU JOUR : (article 25 des statuts) :

- rapport moral du Président
- rapport financier (approbation des comptes pour l'année 2021)
- approbation des tarifs de cotisation et des services pour 2022 et 2023
- compte rendu sportif 2021
- questions diverses
- élections des membres du comité (vote à bulletins secrets).

ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ (article 18 des statuts):

Un tiers des membres du comité est renouvelable chaque année, les quatre membres sortants sont :

- Isabelle GEHU
- Pierre LEMENAND
- Jean Louis NEE
- Michel BOUILLY
- Pierre TUTARD candidat au remplacement d'Isabelle GEHU démissionnaire.

DEPOT DES CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS DU COMITÉ (art. 19 des statuts) :

Les candidatures pourront être reçues en séance avant le vote. Chaque candidat doit, au jour de l'élection, être ressortissant de l'Union Européenne, âgé de 18 ans au moins, membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations.

CONDITIONS POUR ETRE ELECTEUR (art. 22 des statuts) :

- Membre de l'association sportive depuis plus de 6 mois,
- âgé de 16 ans au moins le jour du vote,
- à jour de ses cotisations.

VOTE PAR PROCURATION (art. 24 des statuts) :

Votre présence est indispensable, cependant en cas d'impossibilité il est important de compléter le pouvoir ci-dessous et de le remettre à un membre du club ou de le déposer au bureau de l'association au nom du président qui les centralisera. Un quorum de 33 % est statutairement exigé pour la validité des votes. Une seule procuration par membre présent est autorisée.

En comptant donc sur votre présence, veuillez accepter l'expression de nos meilleures salutations.

Le président et les membres du Comité.



BON POUR POUVOIR

Je soussigné,.....

donne pouvoir à

pour me représenter et prendre toute décision en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association sportive du golf-club de Cherbourg le lundi 21 février 2022.

Signature :